



Motion - 26_MOT_6 - Alberto Mocchi et consorts au nom de Pierre-André Romanens et Sébastien Humbert - Romande Energie : qui paie commande

Texte déposé :

La Romande Energie est une entreprise de droit public, premier distributeur d'énergie électrique en Suisse Romande, issue de la fusion de divers gestionnaires de réseau, et détenue majoritairement par des pouvoirs publics. 38,6% du capital est ainsi détenu par l'Etat de Vaud, et un peu plus de 16% par les communes vaudoises.

Ces dernières années, la Romande Energie a été à plusieurs reprises au centre de discussions politiques majeures. Des député-e-s se sont questionné-e-s sur son rôle dans la transition énergétique vaudoise, sur le prix de l'énergie électrique, sur le rachat du courant photovoltaïque et ses variations aussi importantes que difficiles à comprendre, ou encore sur les bénéfices parfois importants générés par cette entreprise.

À chaque fois, l'actionnaire principal, l'Etat, nous a par la voix du Conseil d'Etat rappelé qu'il ne pouvait rien faire, et que la Romande Energie, entreprise cotée en bourse, suivait ses propres logiques et stratégies.

On peut alors se questionner : à quoi cela sert-il de détenir plus du tiers d'une entreprise aussi stratégique que la Romande Energie, de facto liée à une bonne partie de la nécessaire transition énergétique que doit entreprendre notre canton, si on ne peut en rien influencer sur ses actions ?

Plusieurs options semblent ainsi s'offrir si on souhaite véritablement profiter de cette forte participation étatique dans cet important distributeur d'énergie électrique pour mener à bien une politique énergétique cantonale cohérente :

- Vendre les parts de l'entreprise détenues par le Canton, et utiliser l'argent ainsi récolté pour financer les mesures phares de la transition énergétique.

- Accroître les parts détenues, et passer du statut d'actionnaire principal à celui d'actionnaire majoritaire, afin d'avoir une vraie emprise sur les décisions de l'entreprise.

Les signataires de cette motion optent pour cette dernière option, et demandent ainsi au Conseil d'Etat d'établir un décret visant à financer l'achat du nombre d'actions nécessaires pour que l'Etat de Vaud devienne l'actionnaire majoritaire de la Romande Energie.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Date de dépôt : 03.02.2026

Cosignatures :

1. Anna Perret (VER)
2. Ariane Morin (VER)
3. Cédric Echenard (SOC)
4. Circé Fuchs (V'L)
5. Claude Nicole Grin (VER)
6. Cloé Pointet (V'L)
7. Felix Stürner (VER)
8. Georges Zünd (PLR)
9. Géraldine Dubuis (VER)
10. Isabelle Freymond (IND)
11. Jean Valentin de Saussure (VER)
12. Jean-Louis Radice (V'L)
13. Jerome De Benedictis (V'L)
14. Joëlle Minacci (EP)
15. Julien Eggenberger (SOC)
16. Kilian Duggan (VER)
17. Laurent Balsiger (SOC)
18. Marc Vuilleumier (EP)
19. Martine Gerber (VER)
20. Monique Ryf (SOC)
21. Oleg Gafner (VER)
22. Pierre Fonjallaz (VER)
23. Pierre Zwahlen (VER)
24. Pierre-André Romanens (PLR)
25. Rebecca Joly (VER)
26. Romain Pilloud (SOC)
27. Sandra Pasquier (SOC)
28. Sébastien Humbert (V'L)
29. Sébastien Kessler (SOC)

30. Thanh-My Tran-Nhu (SOC)
31. Valérie Zonca (VER)
32. Yannick Maury (VER)
33. Yolanda Müller Chabloz (VER)
34. Yves Paccaud (SOC)